

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Justice pour les victimes de Jean-Claude Duvalier - la mobilisation se poursuit

Montréal, le 28 mai 2011 - En ces lendemains d'investiture d'un nouveau président haïtien, le CCIPJH (Comité contre l'impunité et pour la justice en Haïti) tient à réaffirmer sa volonté de poursuivre son travail de mobilisation et de motivation des victimes et témoins de la répression du régime Duvalier.

Dans le cadre de l'appel à témoigner lancé en avril, des témoignages ont été entendus par le CICC (Centre international de criminologie comparée – de l'Université de Montréal), puis, en collaboration avec le Centre Canadien pour la Justice Internationale (CCJI), transmis au BAI (Bureau des Avocats Internationaux) en Haïti; certaines de ces plaintes ont d'ailleurs déjà été présentées devant le juge d'instruction chargé du dossier Duvalier.

Comme à Port-au-Prince, la collecte des plaintes se poursuit à Montréal. Toujours enregistrées par le CICC, les plaintes continueront d'être acheminées, par ce même Centre, vers le BAI et l'IJDH (Bureau des Avocats Internationaux et l'Institut pour la Justice et la Démocratie), de même qu'à l'organisation Avocats sans Frontières, qui offre maintenant ses services en Haïti. Ainsi, selon leur choix, les plaignants peuvent dorénavant opter pour un transfert de leurs témoignages respectifs via l'un ou l'autre de ces organismes.

Les plaintes sont toujours reçues dans le cadre du projet à deux volets du CICC¹ :

1. une enquête juridique pour une possible poursuite criminelle en Haïti
2. une recherche criminologique du CICC et du Centre canadien pour la justice internationale (CCIJ)

Nous rappelons que les victimes et témoins peuvent toujours communiquer avec le CICC afin de fixer un rendez-vous - 514-343-6111 poste 3667 ou 4864. Ils peuvent également envoyer un courriel à : melchiade.manirabona@umontreal.ca. Le lieu de réception des témoignages demeure le 3150, rue Jean-Brillant, 4^e étage, bureau C-4083, pavillon Lionel Groulx de l'Université de Montréal (métro Côte-des-Neiges ou Université de Montréal – ligne bleue). Pour ceux ou celles qui ne peuvent faire le déplacement, il y a possibilité que la personne chargée de recueillir les témoignages se déplace.

.../2

¹ http://www.cicc.umontreal.ca/recherche/victimologie/Appel_final_5avril2011.pdf

2/...

Le CCIPJH tient à rappeler le caractère essentiellement non partisan de la lutte contre l'impunité qu'en tant que citoyens, nous avons tous le devoir de poursuivre, indépendamment du profil des autorités en place.

Le CCIPJH réaffirme sa détermination de continuer à :

1. dénoncer les procédés par quoi, traditionnellement, l'État haïtien parvient à reproduire ses mécanismes d'impunité ; lesquels se retrouvent généralement associés à des manœuvres d'effacement de la mémoire collective au nom d'une paix sociale et d'une réconciliation nationale « par le haut », utilisées l'une et l'autre comme boucliers contre l'émergence d'un État de droit digne de ce nom ;
2. réclamer le jugement des atrocités commises par l'État haïtien ou au nom de ce dernier, pendant le règne dictatorial des Duvalier ;
3. appuyer les victimes et témoins dans leur quête de justice et de réparation ;
4. s'opposer à toute tentative d'amnistier Duvalier et ses complices au mépris du caractère imprescriptible de graves violations massives et systématiques, classées dans la catégorie des « crimes contre l'humanité ».

Suite aux déclarations de monsieur Martelly, alors président élu, concernant la question de l'amnistie, le comité a demandé une consultation à maître Joseph Jaceus et un texte, qui reflète notre position, est inclus dans cette mise à jour de nos activités.

Nous vous transmettons également des documents qui nous confortent dans notre travail et auxquels nous souhaitons donner la diffusion la plus large possible:

1. la déclaration du 17 mai 2011 de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) <http://www.cidh.org/pronunciamientocidhhaitimayo2011.fr.htm>
2. le texte du 23 mai du Collectif contre l'impunité - <http://www.pfhs.ch/Communiqu%C3%A9%20%20Collectif-23%20mai%202011-Fr-3.pdf>

Pour plus de renseignements, prière de communiquer avec : Françoise Boucard du CCIPJH - f.boucard@gmail.com ou Amissi Manirabona du CICC - melchiade.manirabona@umontreal.ca – 514-343-6111 poste 3667 ou 4864.

-30-

Le *Comité contre l'impunité et pour la justice en Haïti* (CCIPJH) - ccipjhmontreal@gmail.com
Le Centre international de criminologie comparée - melchiade.manirabona@umontreal.ca

p.j. : Réflexions sur la question de l'amnistie